

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
représentée par son président, Monsieur David LAPPARTIENT
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 448 763 00028**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 964 220 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 191 460 €, le solde restant s'élève à 1 772 760 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **103 450 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R, 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **263.000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 3 227 220 €.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 7 juillet 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLISME

LE DIRECTEUR DES SPORTS
Le directeur des sports

Visé le 7 juillet 2015
par LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
ET 210-1293549

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux établis par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment en club, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	119247	119357	123274	126972	130781	130781	0	0	134704	134704
Nombre d'ATP	0	0	480	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences d'ATP	119247	119357	123274	126972	130781	130781	0	0	134704	134704
Nombre et taux de licences féminines	11780 (9,85%)	11902 (9,97%)	13000 (10,55%)	15000 (11,81%)	17000 (13%)	17000 (13%)	0	0	19000 (14,11%)	19000 (14,11%)
Nombre et taux de licences en ZUS	1859 (1,56%)	1859 (1,56%)	0	0	2500 (1,91%)	2500 (1,91%)	0	0	2900 (2,16%)	2900 (2,16%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	28108 (23,57%)	28892 (24,1%)	28950 (23,48%)	27000 (21,26%)	28500 (21,86%)	28500 (21,86%)	0	0	28500 (21,86%)	28500 (21,86%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	127	0	200	300	300	0	0	500	500
Contenir la fraude financière et l'insécurité des fédérations sportives										
Sollicité financière	1,6	0	5,0	0,0	5,0	5,0	0	0	10,0	10,0
Classement au rang de la France parmi les grandes nations sportives	6	4	4	4	3	3	0	0	2	2
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et promouvoir la santé des sportifs										
Rang sportif de la France	6	4	4	4	3	3	0	0	2	2
Taux de suivi médical complet - SHN	100%	%	100%	100%	100%	100%	0	0	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	%	100%	100%	100%	100%	0	0	100%	100%
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS Web										
Nombre et taux de lettres de missions signées	19 (45,24%)	32 (82,5%)	100%	100%	100%	100%	0	0	100%	100%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Plan de formation										
Augmentation du nombre de postes à responsabilité (éligibilités)	4%	7%	6%	10%	15%	20%	0	0	0	0
Structuration et accompagnement des collectifs équipes de France féminines route et piste pour 10	3	6	10	10	10	10	0	0	0	0
nombre de regroupements et séjours de préparation réalisés	0	25	13 en cours	31	31	31	0	0	0	0
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux										
nombre de conventions FFC/Comités Régionaux	0	80%	75%	85%	85%	90%	0	0	0	0
% d'athlètes HN en double projet sur la totalité des liées	57%	25	23	27	30	35	0	0	0	0
nombre de contrats athlètes	1,6	320	380	400	450	500	0	0	0	0
nombre de formations réalisées et d'actes dispensés	2	5	5	8	8	10	0	0	0	0
taux d'insertion	2	5	5	8	8	10	0	0	0	0
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH	2	5	5	8	8	10	0	0	0	0
nombre d'action mise en place sur l'accompagnement du SHN FFH	0	6500	6400	7500	8000	9000	0	0	0	0
Créer la dynamique de performance sur le Désag National de Cyclisme de Saint Quentin	0	6	5	6	8	8	0	0	0	0
nombre de journées-athlètes	2	3	7	5	5	5	0	0	0	0
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance	3	7	7	10	15	15	0	0	0	0
Protection de la santé du SHN	0	7	7	10	15	15	0	0	0	0
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière	15%	20%	20%	35	40	50	0	0	0	0
Développement d'un plan sport santé	50%	60%	65%	70%	80%	90%	0	0	0	0
nombre de protocoles de recherche de mise en place	3	7	7	10	15	15	0	0	0	0
nombre d'actions pédagogiques mises en place pour toutes les disciplines	0	7	7	10	15	15	0	0	0	0
nombre de clubs intervenant dans le cadre du plan sport santé bien-être	15%	20%	20%	35	40	50	0	0	0	0
Développement durable et cyclisme	50%	60%	65%	70%	80%	90%	0	0	0	0
% des compétitions respectant la démarche DD	3	7	7	10	15	15	0	0	0	0
nombre de formations continues mises en place	0	7	7	10	15	15	0	0	0	0
% de sportifs décaisés ayant intégré les organisations PES	50%	60%	65%	70%	80%	90%	0	0	0	0
% des sportifs décaisés ayant intégré les organisations PES	3	7	7	10	15	15	0	0	0	0
% de clubs intervenant dans le cadre du plan sport santé bien-être	15%	20%	20%	35	40	50	0	0	0	0
% des compétitions respectant la démarche DD	3	7	7	10	15	15	0	0	0	0
nombre de journées libérées aux coureurs pro pour les équipes de France	27	30	30	30	30	40	0	0	0	0
Mise en place d'une dynamique avec le secteur professionnel	0	30	30	30	30	40	0	0	0	0

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière	152 000 €	142 000 €	128 450 €	23 550 €
Action 1	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Action 2	117 000 €	117 000 €	103 450 €	13 550 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	117 000 €	117 000 €	103 450 €	13 550 €
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux	75 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €
Action 1	75 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	13 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	30 000 €	20 000 €	20 000 €	16 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH	65 000 €	35 000 €	35 000 €	30 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 2	45 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	45 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €
Suivi du double projet des athlètes de haut niveau	588 000 €	492 000 €	443 000 €	145 000 €
Action 2	570 000 €	480 000 €	443 000 €	127 000 €
Aides personnalisées (AP)	300 000 €	300 000 €	263 000 €	37 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	270 000 €	180 000 €	180 000 €	90 000 €
Action 4	18 000 €	12 000 €	0 €	18 000 €
Professionalisation de l'activité	18 000 €	12 000 €	0 €	18 000 €
Structuration et accompagnement des collectifs équipes de France féminines route et piste pour rio	210 000 €	180 000 €	180 000 €	30 000 €
Action 2	210 000 €	180 000 €	180 000 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	210 000 €	180 000 €	180 000 €	30 000 €
Créer la dynamique de performance sur le Centre National de Cyclisme de Saint Quentin	2 058 000 €	1 510 000 €	1 510 000 €	548 000 €
Action 2	2 058 000 €	1 510 000 €	1 510 000 €	548 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 075 000 €	900 000 €	900 000 €	175 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	525 000 €	350 000 €	350 000 €	175 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	458 000 €	260 000 €	260 000 €	198 000 €
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance	230 000 €	200 000 €	200 000 €	30 000 €
Action 2	230 000 €	200 000 €	200 000 €	30 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	230 000 €	200 000 €	200 000 €	30 000 €
Cibler la détection des meilleurs potentiels	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Action 2	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	45 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Protection de la santé du SHN	541 850 €	499 350 €	277 270 €	264 580 €
Action 3	541 850 €	499 350 €	277 270 €	264 580 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	244 350 €	244 350 €	127 270 €	117 080 €
Prévention dopage	97 500 €	85 000 €	10 000 €	87 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	200 000 €	170 000 €	140 000 €	60 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	153 000 €	153 000 €	153 000 €	0 €
Action 2	153 000 €	153 000 €	153 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	93 000 €	93 000 €	93 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	60 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €
Création d'un institut ressource sur les formations aux métiers du cyclisme	291 000 €	141 500 €	81 500 €	209 500 €
Action 4	291 000 €	141 500 €	81 500 €	209 500 €
Formations fédérales	61 000 €	44 000 €	12 000 €	49 000 €
Professionalisation de l'activité	230 000 €	97 500 €	69 500 €	160 500 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 1	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Développement d'un plan sport santé	126 000 €	87 000 €	9 000 €	117 000 €
Action 1	100 000 €	70 000 €	0 €	100 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	100 000 €	70 000 €	0 €	100 000 €
Action 4	26 000 €	17 000 €	9 000 €	17 000 €
Formations fédérales	26 000 €	17 000 €	9 000 €	17 000 €
Développement durable et cyclisme	57 000 €	40 000 €	40 000 €	17 000 €
Action 1	57 000 €	40 000 €	40 000 €	17 000 €
Structuration fédérale	57 000 €	40 000 €	40 000 €	17 000 €
Plan de féminisation	105 000 €	66 000 €	60 000 €	45 000 €
Action 1	82 000 €	50 000 €	50 000 €	32 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	82 000 €	50 000 €	50 000 €	32 000 €
Action 3	8 000 €	6 000 €	0 €	8 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	8 000 €	6 000 €	0 €	8 000 €
Action 4	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Formations fédérales	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
TOTAL	4 736 850 €	3 659 350 €	3 227 220 €	1 509 630 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

263 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 964 220 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 62 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

103 450 €
2 860 770 €

ML

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 103 450 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
JACQUET Vincent	DTN	X		7 729 €	
BRUNET Emmanuel	EN	X		4 726 €	
CHATELON Pierre-Yves	EN	X		4 726 €	
CLOLUS Yvan	EN	X		4 726 €	
CORNU Alex	EN	X		4 726 €	
DURIVAUX Franck	EN	X		4 726 €	
GUIRONNET Sandrine	EN	X		4 726 €	
HENRY Steven	EN	X		4 726 €	
HUBER Emmanuel	EN	X		4 726 €	
LECKI Bruno	EN	X		4 726 €	
SAINTAGNE Christophe	EN	X		4 726 €	
SASTRE Julien	EN	X		4 726 €	
THOLLET Julien	EN	X		4 726 €	
VAUCHEZ Yvon	EN	X		4 726 €	
VETTORETTI Fabrice	EN	X		4 726 €	

TOTAL 73 893 €

+ charges correspondantes 29 557 €

Total de la subvention 103 450 €

ANNEXE 4

Crédit du Nord

Une autre vision de la banque



Titulaire du compte :

FFC

Libellé du sous-compte :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 2626 0020 027

BIC : NORDFRPP

Adresse :

FEDERATION FRANCAISE DU CYCLISME
5 RUE DE ROME
93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN
Partie réservée au destinataire du relevé